

MAIRIE DE VIGOULET AUZIL
Place André Marty
31320 VIGOULET AUZIL
☎ 05.61.75.60.19 - ☎ 05.62.19.11.87

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 février 2016

Le 17 février 2016 à 20h30, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni à la mairie sur convocation normale, conformément aux articles L2121-10 et -11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jacques SEGERIC, Maire

Etaient présents : Mmes C. BAYOT, K. BYSTRICKY, S. CLERC , M. COCHE, SN. FEHR , S. MOUQUET, Mrs F. BLACHEZ (arrivé après la délibération), X. de BOISSEZON, G. BOMSTAIN, JL. CHAMPEAUX, P. ESPAGNO, JM. LASSUS, S. RICCI, J. SEGERIC

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Stéphane RICCI

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du CM du 20 Janvier 2016

1/19 – RPI : Facturation

2/19 – Débat d’Orientation Budgétaire

3/19 – Questions diverses

M. le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance et le Conseil Municipal passe à l’examen de l’ordre du jour.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 20 janvier 2016

Le procès verbal est approuvé à l’unanimité des membres présents lors de ce conseil.

1/19 – RPI : Facturation

Monsieur le Maire rappelle la convention du RPI (Rapprochement Pédagogique Intercommunal) conclue avec la commune de Vieille-Toulouse et notamment son article 7 sur les dépenses de

fonctionnement. En effet, les frais de fonctionnement de chaque école seront répartis entre les communes précitées, au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

Ils comprendront toutes les charges engagées par la Commune d'accueil, y compris celles relatives aux activités périscolaires et les différentes subventions accordées aux écoles.

Sur la base du cout réel des deux premières années du RPI, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur un forfait applicable aux communes de 1 000€ par enfant fréquentant l'école de Vigoulet-Auzil pour la durée de la convention du RPI 2013-2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition *à l'unanimité de ses membres présents et représentés.*

2/19 – Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire prend la parole pour rappeler que le débat d'orientation budgétaire (DOB) n'est une obligation que pour les communes de plus de 3500 habitants. Il a néanmoins souhaité qu'un tel débat ait lieu pour notre commune avant le vote formel du budget primitif 2016 prévu lors du prochain conseil municipal dans un but de transparence et de partage des enjeux. Il passe ensuite la parole à P. ESPAGNO, adjoint en charge des finances. Celui-ci, en s'appuyant sur des diapositives projetées en séance, commence par un état des lieux de l'exécution du budget 2015 avec un constat inquiétant lié au contexte général de baisse des dotations, en particulier de l'Etat et en conséquence l'impossibilité d'avoir un budget de fonctionnement équilibré. Il insiste sur le niveau extrêmement bas de la part communale de la fiscalité locale.

P. Espagno présente ensuite les enjeux du budget 2016 avec un double objectif : d'une part, revenir à un équilibre structurel pour le budget de fonctionnement et, d'autre part, se doter en investissement d'une capacité pluriannuelle à pouvoir réaliser des projets en recourant à l'emprunt pour profiter de taux historiquement bas. Au vu du double constat qu'il y a peu de marges de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement et que les recettes sont en chute avec la baisse drastique et pluriannuelle des dotations de l'Etat et du Sicoval, le seul levier restant à la disposition de la commune est malheureusement celui de la fiscalité. Sur la partie investissements, P. Espagno les différents projets que l'équipe municipale souhaite pouvoir mener avec la sécurisation routière (sous maîtrise d'ouvrage Sicoval), la sécurisation et la rénovation énergétique des bâtiments communaux ou encore la rénovation d'installations sportives et de loisirs.

P. Espagno conclut qu'il voit 2 scénarios : rester à fiscalité constante avec l'impossibilité d'équilibrer les comptes et sans le moindre investissement, ou bien mettre en place une fiscalité communale qui permettra d'équilibrer les comptes et de faire quelques investissements raisonnables.

Après la présentation, un débat animé a lieu autour de questions ayant trait à l'évolution générale des dépenses de fonctionnement et à certaines lignes en particulier, ou bien encore à l'évolution de la fiscalité du Sicoval. M. P. ESPAGNO apporte des réponses aux interrogations émises. Les projets d'investissement présentés font également l'objet de discussions entre conseillers.

En clôture, M. le Maire rappelle que ce débat ne donne lieu à aucune délibération.

3/19 – Questions diverses.

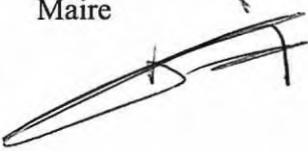
M. F. BLACHEZ rend compte de la réunion sur le TAD 119 tenue le xxx avec SMTC et le Sicoval.

M. X. de BOISSEZON remercie M. PE. ESPAGNO pour le travail effectué dans le cadre du DOB.

M. le MAIRE informe que les audits énergétiques des bâtiments communaux devraient démarrer fin mars – début avril. Il rappelle qu'il faudra faire quelque chose en termes de rénovation du Centre Culturel, ne serait-ce que par la nécessité de réfection de la toiture victime de fuites d'eau.

Aucun Conseiller n'ayant d'autre question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h35.

Jacques SEGERIC
Maire



Xavier DE BOISSEZON
1er adjoint



Stéphane RICCI
2^{ème} adjoint



Jean-Louis CHAMPEAUX
3^{ème} adjoint



Pierre ESPAGNO
4^{ème} adjoint



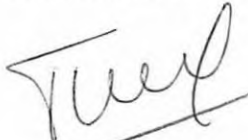
Gérard BOMSTAIN



Catherine BAYOT



François BLACHEZ



Kerstin BYSTRICKY



Sylvie CLERC



Marie COCHE



Sylvie-Nathalie FEHR



Annulé par absence

Jean-Marc LASSUS

Sylvie MOUQUET

